

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 24 mars 2025</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Bernard DIONNET</i></p>	<p>CA-DEL-2025- 002</p>
--	--	------------------------------------

Aides communautaires 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 24 mars, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes du Mérévillois, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédéric SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Gilbert DALLERAC, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Tarik MEZIANE, Joël NOLLEAU, Françoise PYBOT, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Guy CROSNIER, Jean-Pierre DUBOIS, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (54).

Conseillers absents / excusé(s) : Mesdames et Messieurs Xavier GUIOMAR, Geneviève MENNELET, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Maïram SY, Angéline DARDENNE, Séverine RAMÉ (12).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Nathalie PABOUDJIAN (par procuration à Gilbert DALLERAC), Evelyne THOUEMENT (par procuration à Laurence BUREAU), Maryline COMMEIGNES (par procuration à Camille BINET-DEZERT), Guy DESMURS (par procuration à Guy CROSNIER), Sylvie VASSET (par procuration à Alain PERDIGEON), Grégory COURTAS (par procuration à Bernard DIONNET), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX) (9).

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas ANDRÉ.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Bernard DIONNET,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération du Conseil communautaire n° CA-DEL-2022-136 du 15 décembre 2022 relative à l'adoption du Pacte financier et fiscal de solidarité 2023-2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de voter le tableau 2025 des aides communautaires conformément à la population en vigueur au 1^{er} janvier 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le tableau des aides communautaires 2025 tel que :

Commune	Population totale au 1er janvier 2025	AIDE 2025
ABBEVILLE-LA-RIVIERE	339	6 488 €
ANGERVILLE	4 468	50 608 €
ARRANCOURT	125	2 750 €
AUTHON-LA-PLAINE	379	7 091 €
BLANDY	119	2 642 €
BOIS-HERPIN	84	1 932 €
BOISSY-LA-RIVIERE	542	9 457 €
BOISSY-LE-SEC	709	11 614 €
BOUTERVILLIERS	433	7 904 €
BOUVILLE	673	11 149 €
BRIERES-LES-SCELLES	1 235	17 903 €
BROUY	134	2 912 €
CHALO-SAINT-MARS	1 059	16 009 €
CHALOU-MOULINEUX	388	7 226 €
CHAMPMOTTEUX	367	6 910 €
CHATIGNONVILLE	71	1 633 €
CONGERVILLE-THIONVILLE	216	4 388 €
ETAMPES	26 791	242 810 €
FONTAINE-LA-RIVIERE	183	3 794 €
LA FORET-SAINTE-CROIX	157	3 326 €
GUILLERVAL	820	13 048 €
MAROLLES-EN-BEAUCE	241	4 838 €
MEREVILLOIS	3 464	41 887 €
MEROBERT	643	10 762 €
MESPUITS	189	3 902 €
MONNERVILLE	385	7 181 €
MORIGNY-CHAMPIGNY	4 543	51 254 €
ORMOY-LA-RIVIERE	1 001	15 385 €
PLESSIS-SAINT-BENOIST	331	6 367 €
PUISELET-LE-MARAIS	266	5 288 €
PUSSAY	2 212	28 415 €
ROINVILLIERS	111	2 498 €
SACLAS	1 877	24 811 €
SAINT-CYR-LA-RIVIERE	478	8 582 €
SAINT-ESCOBILLE	481	8 628 €

SAINT-HILAIRE	410	7 558 €
VALPUISEAUX	635	10 658 €
TOTAL	56 559	669 606 €

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...